



Action Santé Solidarité
Centre Social
Rue de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER
actionsantesolidarite@gmail.com

www.sante-environnement-jura.fr

PLAINE D'AUNIS : DEVANT L'INERTIE DES AUTORITES SANITAIRES ? DES PERSONNES PRENNENT LEURS AFFAIRES EN MAIN.

Vous en avez peut-être entendu parler. Dans la plaine d'Aunis (autour de La Rochelle), des cancers touchant des enfants (mais pas seulement) se multiplient. Alors les habitants ont créé une association Avenir Santé Environnement en 2018. Pour pallier les inerties des autorités sanitaires, ils ont fait analyser les urines et des mèches de cheveux de leurs enfants par un laboratoire de toxicologie et de pharmacovigilance d'un CHU.

Selon le journal Le Monde et France Info qui ont eu accès aux résultats, 14 molécules différentes ont été retrouvées dans les urines et 45 dans les cheveux **et jusqu'à six (dans les urines) et dix (dans les cheveux) par enfant**. Cela montre le degré de contamination avec certains produits sont très préoccupants :

- **Le phtalimine**, détecté dans les urines de plus des 15% des enfants, est le produit de dégradation de folpel, un fongicide classé cancérogène, mutagène et reprotoxique possible par l'Agence de Sécurité Sanitaire Européenne (EFSA).

- **La pendiméthaline**, herbicide très utilisé dans les cultures céralières, est présente dans 20% des prélèvements de cheveux. Elle est associée par l'EFSA à des risques de cancers (pancréas et colorectal)

- **Le fipronil**, insecticide interdit en agriculture depuis 2013 mais autorisé en usage vétérinaire comme antiparasitaire.

- **l'atrazine**, herbicide interdit depuis 2004 en raison de son potentiel

perturbateur endocrinien et neuro-toxique

- **Du dieldrin**, un insecticide interdit depuis 1970 en raison de son potentiel cancérogène et très persistant dans l'environnement.

- **L'acétamipride**, un néoconinoïdes interdit à cause de ses effets neurotoxiques pour le développement du cerveau depuis 2013 par l'EFSA a été détecté dans les urines de 17% des enfants. Laurence HUC, directrice de recherche à l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAe), à qui a été confiée l'interprétation des résultats a déclaré : « *C'est très rare de retrouver cette molécule dans les urines car elle s'élimine très vite. C'est le signe d'une exposition aigüe quelques jours avant les prélèvements, tous réalisés le même jour en avril (2024)* ». Ecartant une contamination par l'alimentation, du fait que les enfants fréquentent des cantines différentes, Laurence HUC émet l'hypothèse d'un épandage alors que le produit est interdit depuis 2018 en France.

Parallèlement des analyses d'air ont été réalisées par l'Observatoire de la qualité de l'air de Nouvelle Aquitaine à partir du capteur d'une commune de la Plaine d'Aunis. Cet observatoire a trouvé une dizaine de pesticides dont certains sont dangereux et interdits notamment l'acétamipride, le folpel et la pendiméthaline.

La ligue contre le cancer finance depuis 2018, une étude pilotée par l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) sur les cancers à Saint Rogatien et à Perrigny, deux communes du secteur. Selon les informations des journalistes précités, le

LA LETTRE

N° 200225 01

26 novembre 2024

nombre de cas de cancers est passé de six sur la période étudiée entre 2008 et 2015 à dix entre 2008 et 2020. Et selon leurs informations recueillies 5 autres cas ont été déclarés depuis 2020.

Toujours dans la plaine d'Aunis, en 2021, un captage d'eau potable est fermé sur la commune de Clavette après la découverte de concentrations très élevées de **chlortoluron**, un herbicide cancérogène suspecté. En 2023, l'agglomération de La Rochelle est obligée de fermer quinze points de captage d'eau après la découverte de **chlorothalonil**, un produit de la dégradation d'un fongicide interdit en 2020. En 2024, l'eau du robinet est de nouveau « non conforme » après la pollution de la Charente (principale ressource en eau potable) au **fosétyl**, un fongicide.

Contactée par les journalistes, l'ARS de Nouvelle Aquitaine ne souhaite pas « *commenter des études civiles non scientifiquement prouvées* ». Ce n'est pas très gentil pour l'INRAe. Mais surtout, pourquoi ne déclenche-t-elle pas ces études scientifiques ?

Quand les autorités sanitaires vont-elles prendre en compte les risques environnementaux dans l'explosion des maladies chroniques (cancers, maladies cardio-vasculaires, obésité, alzheimer, parkinson, etc) ?

Quand allons-nous changer les pratiques agricoles pour passer au bio qui proscrit les pesticides?